

DEGRAISSE SCALP

Solution lessivienne en base aqueuse pour préparation des murs peints ou non avant la remise en peinture. Dégraissant, détergent concentré, pour surfaces synthétiques, minérales utilisées dans le bâtiment, l'industrie et les collectivités.

DEFINITION / DESTINATION

Ce produit a été conçu pour le nettoyage et le dégraissage de toutes surfaces synthétiques rencontrées dans le bâtiment comme les bardages de façade, le PVC, les surfaces peintes (**lessive du peintre**), aluminium, zinc, laiton, galva, inox, bâches plastique. Il convient parfaitement au nettoyage quotidien des surfaces minérales en carrelage, grès cérame, marbre etc. et peut être employé dans la détergence industrielle (auto laveuses etc.) pour les pièces mécaniques, moteur des groupes électrogènes etc.....

- Fort pouvoir dégraissant
- Très grande polyvalence
- Produit très concentré, sans odeur, sans rinçage
- Action rapide
- N'attaque pas les matériaux du bâtiment
- Pulvérisable
- Très polyvalent : efficace sur graisses, nicotines, suie, noircissement des radiateurs, hôtes de cuisines, etc.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Produit aqueux sous forme liquide
- PH : 10.5
- Liquide jaune fluorescent
- Craint le gel mais réversible
- Masse volumique : 1,06 grs / cm³ à 20°C
- Point d'éclair : ininflammable

MISE EN OEUVRE

Dilution : De 5 à 50% selon l'encrassement et le support

Mode opératoire : Dilution du produit avant application. (Voire ci-dessus). Appliquer le produit à l'éponge sur le support puis essuyer avec un chiffon ou de la ouate d'essuyage. Inutile de rincer.

Matériel d'application : Eponge, chiffon, pulvérisateur, matériel haute pression, auto laveuse. Pour une utilisation en machine haute pression, il est conseillé d'avoir une concentration de l'ordre de 1 à 5 % à la sortie de lance (selon l'état de la surface). Pour une application au trempé, laisser tremper les pièces dans le produit de préférence chauffé à 70°C. Laisser agir une vingtaine de minutes. Sortir les pièces, brosser et rincer à l'eau courante..

Temps d'application : Immédiat.

Conditions climatiques : De 5° C à 50° C. Aux températures extrêmes, l'efficacité est réduite

Rendement : Selon la dilution du produit.

Nettoyage des outils : Le nettoyage des outils devra s'effectuer à l'eau

Précautions d'application : Voir la Fiche de Données de Sécurité

1. Protection des supports : Ne présente pas de dangers particuliers sur les matériaux.

2. Protection des personnes : Il est irritant pour l'épiderme donc il est conseillé de porter des gants et des lunettes de protection. En cas de projection sur les yeux et la peau, se laver à l'eau.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSE-NET

Version:11


Date de révision:24/01/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: DEGRAISSE-NET
1. 1. 1. N° CE: Non applicable.
1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: NETTOYANT , DETERGENT UNIVERSEL
1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: S.C.A.L.P. SA
8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette
F-93320 Les Pavillons sous Bois
France
Tél: +33 (0)1 48 48 39 76
1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange: * Irr. oc. 2 / H319 *
2. 2. Éléments d'étiquetage:
- 
- Attention
2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: .
2. 2. 2. Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver eau soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
2. 2. 4. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
2. 3. Information(s) complémentaire(s): Contient: < 5% agents de surface non ioniques
< 5% agents de surface amphotères
< 5% phosphates
2. 4. Dangers principaux: Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
2. 5. Autres dangers: Réagit avec les oxydants

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Solution aqueuse de sels alcalins et de surfactants
3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers: • ADDITIFS ET POLYMERES
- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493601-38
- Conc. (% pds) : 5 < C ≤ 10
- SGH (Système Général Harmonisé)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSE-NET

Version:11

Date de révision:24/01/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

* SGH05 - Corrosion - Attention - Corr. mét. 1 - H290

• PYROPHOSPHATE TETRA POTASSIQUE ANHYDRE

- N° CE: 230-785-7 - N° CAS: 7320-34-5

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

• Alcool gras ethoxylé

- N° CAS: 68439-46-3

- Conc. (% pds) : 0 < C ≤ 1

- SGH (Système Général Harmonisé)

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 * SGH05 - Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.
4. 1. 2. Inhalation: Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.
Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.
En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: /
4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation légère de la peau
irritation des yeux
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion de la solution aqueuse provoque: irritation des muqueuses

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.
En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz irritants se dégagent.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSE-NET

Version:11

Date de révision:24/01/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

- | | |
|--|--|
| 5. 4. Méthode(s) spéciale(s): | éloigner les fûts Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau. |
| 5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: | Aucun. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|--|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.
Neutraliser à l'acide et rincer abondamment à l'eau.
Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. |
| 6. 4. Référence à d'autres sections: | Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- | | |
|---|---|
| 7. 1. Manipulation: | |
| 7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: | Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. |
| 7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.
L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau. |
| 7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): | Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. Refermer soigneusement les sacs entamés. |
| 7. 2. Stockage: | |
| 7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: | Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: | Sol imperméable formant cuvette de rétention. |
| 7. 2. 3. Condition(s) de stockage: | Conserver dans l'emballage d'origine. |
| 7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: | Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins. |
| 7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: | de même nature que celui d'origine |
| 7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: | Eviter les emballages métalliques non protégés. |
| 7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): | / |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- | | |
|----------------------------------|--|
| 8. 1. Paramètres de contrôle: | |
| 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: | |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSE-NET

Version:11

Date de révision:24/01/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

	Valable pour la substance : Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5 DNEL : Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2,79 mg/m3
	General population: DNEL Inhalation long term systemic : 0,68 mg/L DNEL Oral long term systemic : > 70 mg/kg bw /day
8. 1. 2. Indice biologique:	Pas disponible.
8. 1. 3. Mesure(s) d'ordre technique:	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
8. 2. Contrôles de l'exposition:	
8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
8. 2. 2. Protection des mains:	gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel
8. 2. 3. Protection de la peau et du corps:	tablier en caoutchouc, bottes.
8. 2. 4. Protection des yeux:	Porter un appareil de protection des yeux/du visage
8. 2. 5. Protection individuelle:	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
8. 2. 6. Procédure(s) de surveillance recommandée(s):	/
8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:	Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.
8. 4. Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect:	liquide
9. 1. 2. Couleur:	jaune
9. 1. 3. Odeur:	légère
9. 1. 4. PH:	10,5
9. 1. 5. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 6. Point / intervalle d'ébullition:	100°C
9. 1. 7. Point / intervalle de fusion:	< 0C
9. 1. 8. Point d'éclair:	Non applicable.
9. 1. 9. Température d'auto-inflammabilité:	>240 °C
9. 1. 10. Température de décomposition:	> 300 °C
9. 1. 11. Limites d'explosivité:	Données non disponibles.
9. 1. 12. Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
9. 1. 13. Propriété(s) comburante(s):	Non
9. 1. 14. Pression de vapeur:	/
9. 1. 15. Densité gazeuse:	Non applicable.
9. 1. 16. Densité relative (eau = 1):	1.06
9. 1. 17. Masse volumique	1,06 g/cm3

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSE-NET

Version:11

Date de révision:24/01/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

apparente:

- | | |
|--|--|
| 9. 1. 18. Viscosité: | 50 mPa.s (20°C) |
| 9. 2. Autres informations: | |
| 9. 2. 1. Hydrosolubilité: | complètement soluble |
| 9. 2. 2. Liposolubilité: | Non déterminé. |
| 9. 2. 3. Solubilité aux solvants: | soluble dans certains solvants spécifiques |
| 9. 2. 4. Coefficient de partage n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| 9. 2. 5. Vitesse d'évaporation: | Non déterminé. |
| 9. 2. 6. Conductivité électrique: | Non déterminé. |
| 9. 3. Autres données: | / |
| 9. 4. Information(s) supplémentaire(s): | / |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- | | |
|--|---|
| 10. 1. Réactivité: | Stable en conditions normales. |
| 10. 2. Stabilité chimique: | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. |
| 10. 3. Possibilité de réactions dangereuses: | Pas d'information disponible au sujet du produit. |
| 10. 4. Conditions à éviter: | Aucune sous utilisation normale. |
| 10. 5. Matières incompatibles: | Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques. |
| 10. 6. Produits de décomposition dangereux: | CO ₂ , CO |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- | | |
|--|---|
| 11. 1. Informations sur les effets toxicologiques: | Pas d'information disponible. |
| 11. 2. Toxicité aiguë: | |
| 11. 2. 1. Inhalation: | Valable pour la substance : Pyrophosphate tétrapotassique: CAS: 7320-34-5
LC50 : > 1,1 mg/L (rat, OECD 403, EU method B.2. Klimisch reliability 1) |
| 11. 2. 2. Contact avec la peau: | Valable pour la substance :
Pyrophosphate tétrapotassique: CAS: 7320-34-5
LD50 : > 2000 mg/kg (rabbit, equivalent to OECD 402 Klimisch 1) |
| 11. 2. 3. Contact avec les yeux: | irritation des yeux |
| 11. 2. 4. Ingestion: | Valable pour la substance :
Pyrophosphate tétrapotassique: CAS: 7320-34-5
LD50 : > 2000 mg/kg (Weight of evidence) |
| 11. 3. Sensibilisation: | Non |
| 11. 4. Toxicité chronique: | Non applicable. |
| 11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée: | Principaux effets d'une exposition répétée ou prolongée:: irritation |
| 11. 6. Effet(s) spécifique(s): | / |
| 11. 7. Information(s) supplémentaire(s): | / |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSE-NET

Version:11

Date de révision:24/01/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné. Biodégradabilité: > 60 % 28 jours > 90% : 48 jours
12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Non
12. 4. Mobilité dans le sol:	Non déterminé.
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus
12. 6. Autres effets néfastes:	aucun
12. 6. 1. Toxicité aquatique:	Valable pour la substance : Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5 poissons: 96 hr LC50 : > 100 mg/L (rainbow trout, OECD 203, EU method C.1. conducted on analogous substance, Klimisch reliability 2) Daphnia magna: 48 hr EC50 : > 100 mg/L (
12. 6. 2. Toxicité bactériologique:	Données non disponibles.
12. 6. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Données non disponibles.
12. 7. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non
12. 8. Information(s) générale(s):	/
12. 9. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Doit être neutralisé avant l'évacuation.
13. 2. Emballages contaminés:	Rincer à l'eau. Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	/
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU:	/
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	/
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	/
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	Non applicable.
14. 3. 4. Code danger:	Non applicable.
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	Non applicable.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSE-NET

Version:11

Date de révision:24/01/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 3. 6. Instructions d'emballage:	/
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	/
14. 4. 2. Polluant marin:	Non
14. 4. 3. N° GSMJ (MFAG):	/
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:	/
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	/
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	/
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	/
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Autre(s) information(s):	/

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	CONCERNE UNIQUEMENT LA France : Réglementation relative aux installations classées : Non applicable.
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite sur ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).
16. 5. Recommandation(s):	/
16. 6. Références et / ou bibliographie:	Conforme à la directive des détergences Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DEGRAISSE-NET

Version:11

Date de révision:24/01/2018

RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée.
CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.
CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée

16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

16. 8. Historique:

16. 8. 1. Date de la première édition:	12/09/08
16. 8. 2. Date de la révision précédente:	08/03/2016
16. 8. 3. Date de révision:	24/01/2018
16. 8. 4. Version:	11
16. 8. 5. Révision chapitre(s) n°:	révision
16. 9. Réalisé par:	sds+ softw are